

RAPPORT N°99/4-36
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

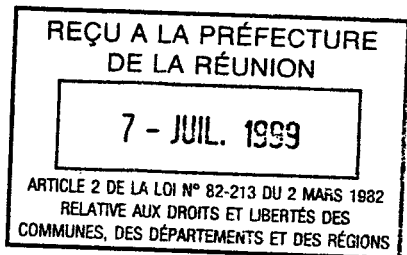
Conformément aux articles L.332-6 et R.332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies mentionnées au tableau joint en annexe.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N°99/4-36
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999**

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/4-36 du Maire,

Vu le Rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1^{er} Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le maire à signer les actes d'acquisitions, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe et concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 2

Dispense le maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

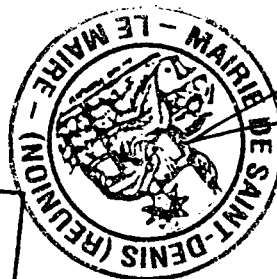
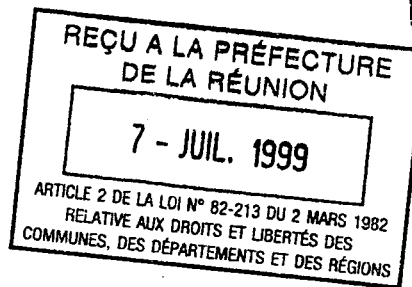
DELIBERATION N°99/4- 36

ARTICLE 3

Autorise le maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N°99/4-36

ACQUISITIONS GRATUITES

REF. CADAST.	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
AR 30	Angle rue Monthyon et d'Asace SAINT-DENIS	SCI PG
BD 715	15 ter rue de Ancienne Poste 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme HOAREAU Elisa Marie Catherine
BD 715	15 ter rue de Ancienne Poste 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme HOAREAU Marie Chantal
BD 305	4-6 rue des Goyaves - Le Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mlle ARMOOGUM Paméla
BE 612 BE 611	Rue Emile GRIMAUD 97490 SAINTE-CLOTILDE	SEMPRO
CD 724	20, Chemin du Ruisseau Blanc 97417 LA MONTAGNE	M. DARGEL Jacques
CT 888 CT 890	Chemin du Bois de Camphre - Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Bertrand GRIMAUD
CV150	Chemin des Eucalyptus - B. de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. CADENET Jean Clerville
CY 445	102, Chemin des Fougères - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. BOYER Jean Paul.
DE 287 DE 130 DE 286 DE 122	Allée des Opales 97400 SAINT-DENIS	SIDR
DW 154	Rue Longue - LA MONTAGNE 97417 LA MONTAGNE	M. CARO Eric
HC 242	59, Chemin Finette 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. PANECHOU Alain Daniel
HD 40	119, Chemin Finette 97490 SAINTE-CLOTILDE	MME MAILLOT Félicité Agnès
HD 142	8 Chemin des Pommiers - Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI VALLAURIS
HM 101	5, rue des Jacinthes - Le Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI REUNION CENTRAL FAC III
HN 27	Chemin Ylang-Ylang - Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme CHOW SHI YEE Marie Claude
HO 372	4, Chemin des Pruniers - Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme LEBON Monique
HS 42	55, route du Moufia - PK1 97490 Sainte-Clotilde	M. HOARAU Jean
HS 166 HS 167	Rue de la Franche Comte - Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI LES JONCQUILLES
HW 109	Chemin des Maraichers - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. HOAREAU Théophile
HX 64	Route Gabriel MACE La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. DESPLAS Christian

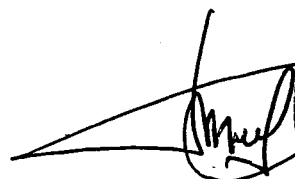
ANNEXE AU RAPPORT N°99/4-36

ACQUISITIONS GRATUITES (suite)

HX 65	21, Chemin Forestier - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. PHILOTE Lucien
HX 137	Chemin Gabriel MACE - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. MINATCHY Georges Augustin
IA 187	26, Chemin des Thuyas - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme MOTTAGAN Dolène
IA 278	9, rue Antoine ROUSSIN - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mlle GENCE Margareth
IE 425	42, Chemin du Milieu La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme HOAREAU Sandrine
IE 441	37, Chemin Bois Rouge - La Bretagne - Lot LEBON N3 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. CADET Claude
IH 140	46, Chemin du Milieu - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. GRONDIN Max Alain
IK 71	119, chemin Bois Rouge - La Bretagne Lot LEBON N3 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. CLEMENT Jean Paul
IL 309	chemin des Fougères - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. HIBON Patrice Jean Claude
IM 31	8, Chemin des Figuiers - La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mlle ROBERT Sandrine.
IN 168	2, rue Montauban 97400 SAINT-DENIS	M. FERRERE Jean Louis
IN 189	Chemin des Bougainvillées - La Bretagne 97490 SAINTE-Clotilde	M. MAILLET Eric

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 30 JUIN 1999

LE MAIRE


M. TAMAYA

